



## Championnat National des Bagadoù

### Evolution sur 2010 du règlement des concours

#### Récapitulatif des décisions prises – Comité Directeur du 8 décembre 2010

- Adoption d'un système de notation par notes pondérées sur 20 (de 11 à 18)
- Maintien de la possibilité de prendre une année sabbatique tous les 3 ans
- **Evolution du règlement pour 2010 :**
  - **Retour à un système sans tuilage pour l'ensemble des catégories.**
  - **De la 5<sup>ème</sup> à la 2<sup>ème</sup> catégorie, les 2 premiers du championnat montent dans la catégorie supérieure.**
  - **La 5<sup>ème</sup> catégorie garde son organisation actuelle.**  
Au delà des 2 premiers de la finale, éventuellement plus de groupes peuvent monter sur proposition du jury et avis du Comité Directeur.
  - **Objectif de conforter la 4<sup>ème</sup> catégorie à 30 groupes (2 poules de 15).**  
Donc pas de descentes vers la 5<sup>ème</sup> catégorie dans l'immédiat, sauf volontaires ou de fait (absence prolongée du groupe).  
Pour 2010, 2 poules de niveau équivalent sont constituées selon le classement actuellement en place.  
Les premières moitié de chaque poule au concours de printemps jouent ensemble en été (concours de 4<sup>ème</sup> A) et concourent pour la montée en 3<sup>ème</sup>.  
Les deuxièmes moitiés concourent ensemble pour un titre de champion de 4<sup>ème</sup> B.  
Les résultats de l'année servent de base à la constitution de 2 poules équilibrées pour l'année suivante.
  - **Pour les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories :**
    - les 4 derniers du concours de printemps ont l'obligation du concours d'été, sauf dérogation autorisée par le Comité Directeur.
    - Pour la gestion des descentes : aucune décision pour le moment mais engagement de rechercher les aménagements à mettre en place pour atténuer les conséquences négatives des descentes et montées systématiques de 2 groupes chaque année. Les propositions seront soumises à la prochaine assemblée générale.
    - Organisation d'une réflexion concernant la limitation du nombre de musiciens en concours.

Le Président  
Bob® HASLÉ

Vice Président  
André Queffelec

Le Secrétaire de séance  
Jean-Yves Le Boëtté